Image not found or type unknown

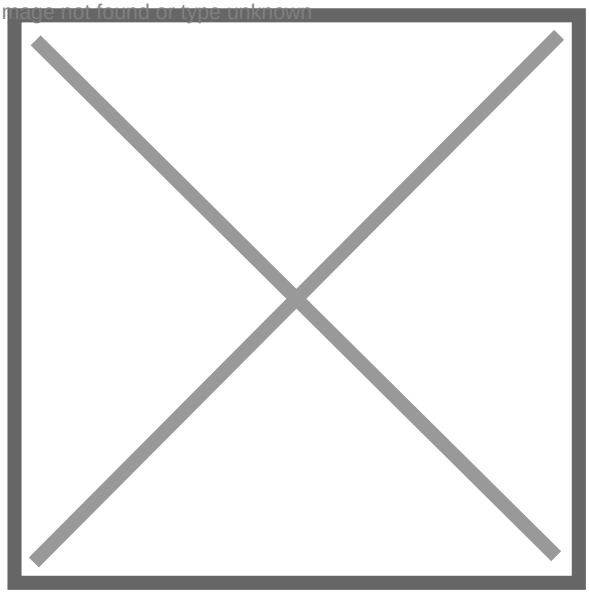

# Recherche de paternité afin de retourver nom père Bio

Par **mistrale houri**, le **09/09/2016** à **13:39**

bonjour,

voilà, je vais essayer de vous exposer le problème :
J'ai 50 ans, Je suis mère de famille, je suis mariée et j'ai 3 enfants. Je vis en Algérie.

J'ai découvert très tard que j'ai été éduquée par une mère et un père qui ne sont pas mes parents biologiques et qui m'ont inscrite à l'état civil comme leur propre enfant; actuellement je porte leur nom de famille.

J'ai appris que mon père biologique faisait des recherches pour me retrouver et je l'ai enfin rencontré il y a 6 ans. Il vit en France, il est marié et à des enfants. Je ne connais pas ma mère biologique (j'ai appris qu'elle était décédée).

je suis en contact avec mon père qui m'a reconnue par acte authentique il y a deux ans. J'ai aujourd'hui les mêmes droits que ses autres enfants en ce qui concerne son héritage et sur sa succession.

Aujourd'hui, je voudrais reprendre le nom de mon père et modifier tous mes papiers d'identité (acte d'état civil, carte d'identité, passeport, etc...) et ne plus porter le nom de mes parents soit disant adoptifs. Comment faire ? Pouvez vous me répondre à ce sujet ?

Je vous remercie par avance. J'espère que vous comprendrez bien mon sujet.

salutations.

mistral houri

Par **amajuris**, le **09/09/2016** à **16:36**

Bonjour,
Comment votre père biologique a-t-il fait pour vous reconnaître alors que vous aviez déjà un paternité d'établie ?
car une paternité légalement établie (ce qui est votre cas) fait obstacle à l'établissement d'une nouvelle filiation selon l'article 320 du code civil.
En outre une filation ne peut plus être contestée 10 ans après votre majorité surtout si vos parents vous ont élevé pendant 5 ans au moins (possession d'éta).
Salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés